

Séance du 12 avril 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Présents : 9

Votants : 9

Objet : Clôture du budget annexe Lotissement du Jeppe

L'An Deux Mille Vingt et Un, le douze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BATS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPOUY, Maire

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 08/04/2021

Présents : Jean-Marc DUPOUY, Paula MARTINET, Gaelle MARTIN, François DEDEBAN, Gérard DUYTSCHÉ, Joel VIDOT, Karine LESPIAU, Marc DABESCAT et Laurent DUMARTIN

Absent excusé : Marie-Blanche JOLY

Le Conseil a élu pour Secrétaire Madame Karine LESPIAU.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le budget annexe « Lotissement du Jeppe » a été ouvert par délibération en date du 29 août 2013 afin de créer un lotissement communal ;

Compte tenu de la fin des travaux et la vente de l'ensemble des lots, ce budget n'a pas plus lieu d'exister.

Il est à préciser que toutes les opérations comptables ainsi que le reversement de l'excédent au budget principal de la commune ont été réalisées au cours de l'exercice budgétaire 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

- DECIDE de transférer l'excédent de fonctionnement d'un montant de 2 060€ vers le budget communal 2021 comme suit :

* RECETTES DE FONCTIONNEMENT : Art. 7551 = 2060€

- ACCEPTE la clôture du budget annexe « Lotissement du Jeppe »

- DEMANDE que les services fiscaux soient informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA.

Fait et délibéré les Jour, Mois et An ci-dessus.

Le Maire,
DUPOUY Jean-Marc

